Titre : **DECRET RELATIF AU COSTUME DES COMMISSAIRES DE POLICE** **31 août 1852**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur :	Origine : **AD. LOIRE**
Référence : **BULLETIN DES LOIS** **4 M 1**	Transcripteur : **Marie France ROBELIN** Date : **Septembre 2010**

Ancestramil

DECRET RELATIF AU COSTUME DES COMMISSAIRES DE POLICE

31 août 1852

LOUIS NAPOLEON, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Sur le rapport du Ministre de la police générale ;
Vu l'arrêté des Consuls du 17 floréal an VIII qui règle le costume des Sous-Préfets et Commissaires de police ;
Vu le décret du 28 mars 1852, qui établit sur de nouvelles bases l'institution des Commissaires de police,

DECRETE :

Art. 1.- Le costume des Commissaires de police est réglé ainsi qu'il suit :

- Commissaires de police de la ville de Paris et Commissaires centraux des départements :
 Habit bleu, broderie à trois rangs en argent, au collet, parements, écusson, conformes au dessin A joint au présent décret.
 Le chef de la police municipale de Paris portera en sus les pattes brodées.
- Commissaires de police de chef-lieu de département et banlieue de Paris :
 Broderie à deux rangs au collet, parements et écusson.
- Commissaires d'arrondissement et de chef-lieu de canton au-dessus de 6 000 âmes :
 Broderie à deux rangs au collet, parements et écusson.
- Commissaire de canton :
 Broderie à deux rangs au collet, baguette aux parements.
 Les commissaires de police porteront :
 Un gilet de piqué blanc ;
 Un pantalon uni bleu ;
 Une écharpe tricolore avec franges en argent à petites torsades, pour la première classe, et en soie blanche pour les trois autres ;
 Une épée à poignée noire, garde argentée ;
 Un chapeau à la française avec ganse brodée pour la première classe, plume noire pour les Commissaires de police de la ville de Paris, et avec torsade en argent pour les trois autres.

 Art. 2.- Le Ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

 Fait au château de Saint-Cloud, le 31 août 1852.

 LOUIS NAPOLEON

 Le Ministre de la police générale,
 Signé **de MAUPAS**

Amestiami